

Importation des données de l'ARC

En quoi consiste l'importation des données de l'ARC?

Quelles données pouvez-vous télécharger au moyen de l'importation des données de l'ARC?

L'importation des données de l'ARC vous permet de télécharger en toute sécurité les renseignements pertinents de la page Sommaire du client sur le site Représenter un client de l'ARC. ProFile vous fait gagner un temps précieux en reportant automatiquement les données dans les champs appropriés de la déclaration fédérale.

L'ARC permet de télécharger les données suivantes :

Renseignements des avis de cotisation et de nouvelle cotisation des déclarations précédentes (12 dernières années)

Solde dû et acomptes provisionnels :

- Solde dû
- Montant faisant l'objet d'un appel
- Paiements effectués lors de la soumission
- Acomptes provisionnels pouvant être réclamés

REER, RAP, REEP et CELI :

- Maximum déductible au titre des REER
- Cotisations inutilisées versées à un REER
- Remboursement requis du RAP
- Remboursements requis du REEP
- Droits de cotisation à un CELI

Crédits d'impôt pour personne handicapée :

- Précise si le crédit peut être demandé par le particulier, le conjoint ou une personne à charge du particulier

Que devez-vous faire avant d'utiliser l'importation des données de l'ARC?

Montants reportés :

- Crédit d'impôt à l'investissement
- Gains et pertes en capital
- Déduction pour gains en capital
- Pertes déductibles à titre de placement dans une entreprise
- Pertes autres qu'en capital
- Montants fédéraux et provinciaux pour les frais de scolarité, montants relatifs aux études et montants pour manuels

Vous devez avoir les mêmes justificatifs d'identité et niveaux d'autorisation que lorsque vous accédez au service Représenter un client sur le site de l'ARC.

1. Vous aurez besoin d'un **ID utilisateur** et **mot de passe de l'ARC**.
2. Inscrivez-vous au service pour obtenir un **identifiant pour représentant** (ID Rep) ou un **identifiant pour groupe** (ID Groupe).
3. Vous devez recevoir **l'autorisation de votre client**. Vous pouvez obtenir son autorisation de deux façons :
 - Demandez à votre client d'aller au site Web Mon Dossier de l'ARC. Demandez-lui d'entrer votre **ID Rep** pour vous autoriser en tant qu'individu; un **ID Groupe** pour autoriser un groupe de représentants; ou votre **numéro d'entreprise (NE)** pour autoriser tous les employés d'une entreprise.
 - Demandez à votre client de vous autoriser à remplir le formulaire **T1013** - Demander ou annuler l'autorisation d'un représentant. Avant que votre client soumette le formulaire T1013, vous devez enregistrer votre NE auprès du service Représenter un client. Votre client doit alors inscrire votre **ID Rep, ID Groupe** ou **NE** sur le formulaire T1013.

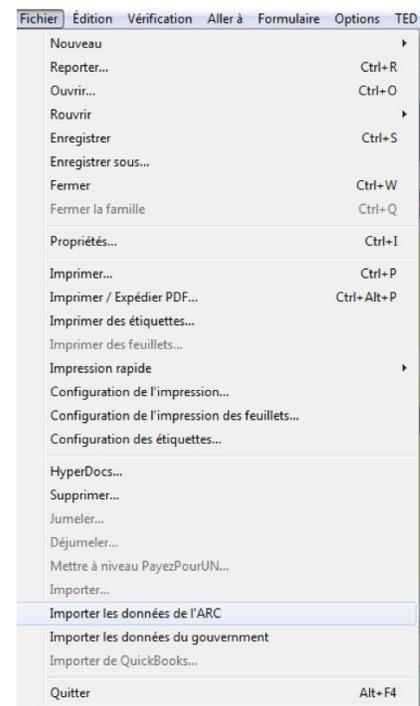
Veillez noter que l'ARC dit : Le nom d'entreprise que vous enregistrez en vertu du service Représenter un client doit correspondre exactement au nom d'entreprise indiqué sur le formulaire T1013 pour éviter les retards de traitement et l'ARC doit recevoir le formulaire T1013 au plus tard six mois après sa signature.

Conseil : Vous pouvez créer et soumettre le formulaire T1013 directement de ProFile. Pour ce faire, ouvrez la déclaration du client et remplissez le formulaire T1013. Ensuite, allez au menu **TED** et sélectionnez **Transmettre le T1013 pour ce particulier**.

Veillez visiter le [site Web de l'ARC](#) pour en savoir plus.

Comment utiliser l'importation des données de l'ARC?

1. Ouvrez la déclaration T1/TP1 dans laquelle vous voulez importer des montants.
2. Si vous ne l'avez pas déjà fait, sur le formulaire **Info**, dans la section **Résidence**, assurez-vous que la **Province de résidence** du contribuable est sélectionnée.
3. Allez au menu **Fichier** et cliquez sur **Importer les données de l'ARC**.



ProFile ouvre un navigateur intégré et se connecte au serveur de l'ARC.

4. Dans la fenêtre du navigateur intégré, cliquez sur **Représenter un client** et connectez-vous à votre compte.
5. Sur la page **Accéder aux données de client**, entrez le NAS du client et cliquez sur **Accéder au NAS**.
6. Cliquez sur l'onglet **Sommaire du client** pour ouvrir la page Sommaire du client.



7. Pour importer les montants affichés dans la déclaration courante, cliquez sur le bouton **Importer** dans la fenêtre du navigateur intégré.
8. Lorsque ProFile termine l'importation, votre session sur le site Web Représenter un client est automatiquement fermée. Veuillez noter que ce processus est requis par l'ARC.
9. Fermez la fenêtre du navigateur intégré. Pour voir quels champs ont été importés dans la déclaration, ouvrez le vérificateur (appuyez sur **Contrôle+F9**) et cliquez sur l'onglet **Reports**. Les données importées apparaissent également en violet dans les formulaires appropriés.

1. Comment puis-je vérifier si les données ont été importées?

Vous pouvez voir les champs qui ont été importés sous l'onglet **Reports** du vérificateur (appuyez sur **Contrôle+F9**). Les données importées apparaissent également en violet dans les formulaires appropriés.

2. Quelles sont les données qui sont importées au cours de l'importation des données de l'ARC?

Nous avons considéré tous les renseignements que l'ARC rend disponibles et nous importons uniquement les données reliées à la préparation des déclarations de revenus. Lorsque l'ARC offrira d'autres données dans l'avenir, nous les inclurons dans les renseignements importés. Nous importons présentement les renseignements suivants :

Acomptes provisionnels :

- Acomptes disponibles à déclarer (feuille de travail AutresCrédits, ligne 476)

REER, RAP et REEP (feuille de travail REER/RPAC) :

- Maximum déductible au titre des REER
- Cotisations inutilisées versées à un REER
- Remboursement requis du RAP
- Remboursements requis du REEP

Montants reportés :

- Gains en capital imposables admissibles (T657)
- Déduction pour gains en capital
- Montants fédéraux et provinciaux pour les frais de scolarité, montants relatifs aux études et montants pour manuels (Annexe 11)

3. Pouvez-vous importer d'autres données du gouvernement?

Certainement! L'importation des données de RQ est semblable à l'importation des données de l'ARC. RQ permet l'importation des données suivantes :

- Renseignements sur les relevés et formulaires suivants : Relevés (RL-1, RL-2, RL-3, RL-5, RL-6, RL-7, RL-8, RL-10, RL-16, RL-19, RL-22, RL-24, RL-25, RL-26 et RL-29), T4, T4A, T4A(P), T4A(RCA), T4RIF, T4RSP, T4E, T4A(OAS), T4PS, T3, T5006, T5007, T5008, T101, T5013 et T2202A
- Montants des acomptes provisionnels
- Intérêts versés par Revenu Québec
- Certains renseignements personnels de la feuille de travail Info de la T1
- Formulaire RC62 : Case 10 UCCB[0] et Case 12 UCCB[1]